



Église évangélique réformée
de Suisse

Être, corps et âme, une Église vigilante

Messages de l'Église réformée sur la protection de l'intégrité personnelle

Le corps est le « temple du Saint Esprit » (1 Co 6,19) qui placé sous l'autorité unique et la protection du Créateur échappe à toute hégémonie humaine.

Les êtres humains ne sont pas placés dans le monde comme créatures de Dieu mais restent en tant que corps, âme et esprit sous la sollicitation et la protection durables de leur Créateur. Le corps ne saurait être dissocié de sa personnalité spirituelle. Toute attaque physique est une atteinte à la personne dans son intégralité. Le corps humain en tant que temple de Dieu exige donc un respect inconditionnel. D'un point de vue biblique et chrétien, les atteintes à l'intégrité physique, mentale et spirituelle et à l'inviolabilité de la personne constituent aussi une transgression de la volonté du Créateur divin.

L'être humain créé à l'image de Dieu constitue le fondement et la condition préliminaire de toute rencontre humaine.

Tout être humain est non seulement un représentant ou une représentante de l'espèce biologique *Homo Sapiens* mais aussi dans une acception biblique et théologique un reflet de son Créateur. À ce titre, les atteintes à l'intégrité personnelle, sous la forme de mobbing, harcèlement sexuel, discrimination, menace et violence, portent triplement préjudice aux personnes concernées de quatre manières différentes. 1. Ces actes, en abusant et en instrumentalisant le corps, portent atteinte à l'intégrité physique. 2. Ils mettent en question l'égalité fondamentale de tous les êtres humains. 3. Ils détériorent voire corrompent les facultés et le besoin humain de vivre en toute liberté le partage, une relation ou de l'intimité (cf. Gn 2,18). Et 4. De tels actes sont un désaveu de la promesse divine d'une vie communautaire en abondance (Jn 10,10).

Le désir et la sexualité en tant que bienfaits de Dieu inhérents à la Création n'ont rien à faire dans la relation d'aide et les relations de dépendance en Église.

Le désir et la sexualité sont des dons de Dieu qui doivent être vécus dans une relation d'égalité, empreinte de tendresse et de responsabilité mutuelle. Ils n'ont pas leur place dans des relations d'aide et d'assistance aux personnes dans le besoin. L'accompagnement spirituel (la cure d'âme) n'est pas un acte désincarné. Aussi présente-t-il, en soi, un risque. Éviter par principe tout contact corporel n'est pas une solution. Il s'agit plutôt de circonscrire avec rigueur et transparence les fonctions et les rôles des personnes travaillant pour l'Église en matière de contact physique et d'intimité corporelle.

La différence et l'égalité des genres méritent une attention particulière dans un cadre institutionnel.

Les institutions issues de vieilles traditions se caractérisent par des structures patriarcales, des modèles et stéréotypes dans la distribution des rôles qui sont hérités du passé. De tels rapports des genres dépassés survivent encore dans les fonctions professionnelles. Leur évolution est souvent à la traîne par rapport aux acquis juridiques et politiques en matière d'égalité des genres. Dans l'histoire récente de la théologie, ce sont notamment les théologies féministes et de la libération qui ont dénoncé les dysfonctionnements structurels au sein de l'Église. L'inégalité entre les sexes mais aussi leur inégalité de traitement ainsi que l'absence de prise en compte des différences de genres demeurent encore une des causes initiales des atteintes à l'intégrité personnelle. C'est pourquoi l'engagement de l'Église en faveur de l'égalité revêt une importance notable en matière de protection de l'intégrité personnelle.

Les atteintes à l'intégrité personnelle se définissent non seulement là où les propres limites sont transgressées mais encore chaque fois que l'intégrité de l'un ou de l'autre est méprisée, transgressée ou brutalement maltraitée.

Le message de l'Évangile n'est en rien abstrait ; au contraire il touche le cœur des croyants et remplit leur vie intérieure. Le revers de la médaille de cette radicalité transparaît en accompagnement spirituel, là où les personnes se sentent souvent vulnérables, particulièrement faibles, mises à nu et sans défense. L'impossibilité de partager et de ressentir le drame d'une telle perception de soi transforme en violente agression toute tentative de définition ou d'appréciation extérieure des émotions. En relation d'aide, la difficulté à concevoir et l'impuissance face au malheur forcent *au nom du bien de l'autre* à maintenir et conserver des limites appropriées de manière conséquente.

Les victimes d'atteintes à l'intégrité personnelles sont dépossédées de leur faculté à résister et à s'affirmer en tant que personne.

La Bible a une approche réaliste de l'humanité. Elle n'ignore pas la réalité de la violence humaine et ne réduit pas les victimes au silence. L'engagement pour des personnes ou des groupes sans défense, défavorisés et faibles s'étirent comme un fil rouge au travers des deux Testaments. Les récits, celui de Tamar, violée par son demi-frère (2 S 13) et celui de la femme sans nom livrée par son mari à la populace dans la rue et qui meurt d'avoir été violée (Jg 19), décrivent sans ménagement le pouvoir brutal et destructeur de la violence sexuelle. Ils nous rappellent qu'il ne faut pas taire l'injustice et la souffrance et nous invitent à regarder ce que des êtres humains causent à d'autres êtres humains. Il s'agit de rendre la parole aux victimes de violence. Relativiser, dissimuler ou amnistier les situations et les structures où des personnes ont été victimes d'atteinte à l'intégrité personnelle revient à désavouer le message de libération et de salut de l'Évangile.

Manquer de respect et de reconnaissance constitue déjà une atteinte à l'intégrité personnelle.

L'exigence centrale de l'éthique biblique chrétienne consiste à rencontrer l'autre dans un esprit de fraternité. Les Églises encouragent cet esprit notamment en prenant au sérieux le souci de transparence et d'information ainsi que de responsabilisation et de réconciliation. Toute erreur, toute négligence, tout comportement inapproprié doivent être identifiés et résolument combattus. La fraternité est l'opposé de l'indifférence. Elle ne méprise, ni ne camoufle ou nie l'injustice. Elle ne souffre pas qu'autrui coure à sa perte dans l'indifférence générale. Elle ne disculpe pas l'indifférence au nom de vieilles habitudes. La fraternité est vigilante et « travaille pour le bien de tous » (Ga 6,10). La fraternité ne se contente pas de réparer l'injustice à coups de repentance et de châtements mais vise la réconciliation et la restauration d'une communauté exemplaire.

Avril 2022

Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse